

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT TROIS JUIN
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 19 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

- Pour : 23
- Contre : /
- Abstention : /

Etaient présents : 21

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 02

Mme, M. LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel

Pouvoirs : 02

Mme LEFANT Myriam	à	Mme ROSSET Emmanuelle
M. COQUILLARD Michel	à	M. BERGER Jean-François

- Madame MARULLAZ Marie-Paule a été désignée secrétaire -

D_2026_06_10

GARANTIE D'EMPRUNT – LEMAN HABITAT (OPH DE THONON AGGLOMERATION)

Vu les articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT -,

Vu les articles 2288 et 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 189002 en annexe signé entre la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, Prêteur et LEMAN HABITAT - OPH DE THONON AGGLOMERATION, Emprunteur,

Il est présenté à l'assemblée délibérante une demande de garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de NEUF CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS (942.179,00 €) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions figurant au contrat de prêt N° 189002 constitué de 7 Lignes de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 942 179,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce contrat est destiné au financement de l'opération « ELAN », soit à l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (4 PLU, 3 PLAI et 1PLS) situés Route de la Plagne.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portera sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé, par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations -CDC-, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

La contrepartie de cet engagement portera sur la réservation d'un logement au profit de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 942 179,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions ci-dessus énoncées et figurant dans le contrat de prêt ci-annexé.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 02 juillet 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
